



PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1007

Avis public est donné par la soussignée que le règlement numéro **1007**

Règlement numéro 1007 concernant la gestion contractuelle et abrogeant les règlements 984 et 984.01

- a été adopté par le conseil municipal le **8 juin 2021**;

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau de la greffière, situé au 375, boulevard Adolphe-Chapleau à Bois-des-Filion où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Bois-des-Filion, Québec, ce 9 juin 2021



Marie-Renée Houde
Greffière